

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2016

**Objet : RD - Création d'un groupement de commandes pour la fourniture et l'installation du matériel nécessaire à l'identification des véhicules en déchetterie entre Chambéry métropole, Grand Lac et le SITOA**

- date de convocation le 01 juillet 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le jeudi sept juillet à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 27

**Barberaz**

**Barby** Catherine Chappuis

**Bassens** Alain Thieffenat

**Challes-les-Eaux** Daniel Grosjean

**Chambéry** Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton

**Cognin** Claude Vallier - Florence Vallin-Balas

**Curienne**

**Jacob-Bellecombette**

**La Motte-Servolex** Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

**La Ravoire** Marc Chauvin

**La Thuile** Dominique Pommat

**Les Déserts** Michel André

**Montagnole** Jean-Maurice Venturini

**Puygros** Gérard Marcucci

**Saint-Alban-Leysse** Michel Dyen

**Saint-Baldoph** Christophe Richel

**Saint-Cassin** Philippe Dubonnet

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice** Louis Caille

**Sonnaz** Daniel Rochaix

**Thoiry** Jérôme Esquevin

**Vérel-Pragondran**

**Vimines** Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Jean-Claude Davoine à Benoit Perrotton - de Bernard Januel à Dominique Pommat - de Bernadette Laclais à Florence Vallin-Balas - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Driss Bourida - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 5

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - David Dubonnet - Jean-Marc Léoutre

- assistaient également à la réunion :

Jérôme Bellot (SNCF) - José Crépy (mairie de Chambéry)

Dominique Bergé - Florian Maitre - Axel Rebecq - Joris Simille - Eric Lux - Cyril Laïly - Christelle Delacroix - Hervé Palin - Nathalie Racine - Florent Guillerme

## **Bureau du 07 juillet 2016**

délibération n° 157-16

objet **RD - Création d'un groupement de commandes pour la fourniture et l'installation du matériel nécessaire à l'identification des véhicules en déchetterie entre Chambéry métropole, Grand Lac et le SITOA**

---

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés, indique que conformément à la convention de partenariat entre Chambéry métropole et Grand Lac, les deux collectivités travaillent de concert sur différents projets, notamment sur la thématique déchets.

En l'espèce, dans le cadre du projet d'accompagnement de l'initiative privée pour la création de déchetteries destinées aux usagers professionnels actuellement mené par les deux collectivités, il s'avère nécessaire de se doter de moyens pour contrôler l'accès aux déchetteries afin de réorienter les usagers professionnels.

Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture et d'installation d'un système d'identification des véhicules pour les déchetteries, chaque collectivité prenant en charge les frais afférents à ses propres équipements. C'est la collectivité Grand Lac qui sera coordonnateur du groupement et qui, à ce titre, passera ce marché.

En raison de sa situation entre le bassin annécien où les usagers professionnels sont également refusés dans les déchetteries « habitants » et le bassin aixois, le SITOA (syndicat mixte interdépartemental de traitement des ordures de l'Albanais) participe également au groupement. Dans cette configuration, l'accueil des usagers des déchetteries gagnera en cohérence sur l'ensemble du bassin de vie savoyard et haut-savoyard.

Par ailleurs, une convention définissant les modalités de fonctionnement et les participations réciproques des collectivités parties prenantes pourra également être proposée à la mise en route opérationnelle concertée des équipements partagés.

**Vu** l'article 4 alinéa 2-IV des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau la constitution des groupements de commandes,

**Vu** l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve la création d'un groupement de commandes entre Chambéry métropole, Grand Lac et le SITOA pour la fourniture et l'installation du matériel nécessaire à l'identification des véhicules en déchetterie,

**Article 2 :** dit que Grand Lac sera le coordonnateur de ce groupement,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir,

**Article 4 :** dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin